

22/11/2023

Opération de Développement Rural d'Écaussinnes
Compte-rendu de la 7^{ème} réunion de la CLDR
du 21/11/2023 à l'Espace Philomène

PRÉSENCES

15 personnes étaient présentes :

- 11 membres de la CLDR : Balate Cécile, Decelle Jean-Marie, Delmotte Claire, Dierickx Vincent, Duez Régis, Houchard Sébastien, Guérard Arnaud (*Président de la CLDR*), Legge Jean-Pierre, Nève Thylla, Pagnanini Bérengère, Saint-Ghislain Cécile.
- 2 agentes de la commune : Deman Valérie (*environnement*) et Walem Anne (*participation citoyenne*)
- 2 représentants de l'organisme d'accompagnement DR(EA)²M : Bayet Béatrice et Sonck Colin

ABSENCE

- Excusés : Bougard Philippe, Bouillet Gwennaëlle, Godefroid Guy, Lancel Michel, Tondu Yann, Vanhove François.
- Absents : Biermant Jeannine, Bouchelet Bernadette, Da Silva Faria Nel, Danau Maxime, Demets Ruth, Dumeunier Michel, Dumortier Philippe, Druet Anne, Finet Catherine, Gijs Stéphane, Godefroid Xavier, Goret Nathalie, Greuse Stéphanie, Grosjean Carl, Guérard Philippe, Hainaut José, Lheureux Maud, Lhermitte Aurélie, Ligot Sylvie, Quinchon Dimitri, Rompatto Pierre, Rouchy Philippe, Walem Catherine.



Photo des membres de la CLDR lors de la réunion (Dr(ea)²m)

ACCUEIL ET INTRODUCTION

Arnaud G. donne le mot d'accueil et remercie les membres pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1. Suivi de la réunion du 6/11
2. Quelques rappels
3. Présentation et discussion sur les fiches projets – 2^{ème} partie
4. Suites

SUIVI DE LA RÉUNION DU 6/11

Un mail d'un membre de la CLDR a été reçu suite à la réunion précédente pour apporter des compléments d'informations au projet de la « Maison de la Musique et des Arts » (fiche-projet 1.5). Ces informations concernaient surtout les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à une reconnaissance en tant que Centre d'expression et de créativité (C.E.C) et des budgets à prévoir pour atteindre cet objectif. Les membres de la CLDR présents sont d'accord d'intégrer ces propositions dans la fiche-projet.

D'autres remarques sont formulées par les membres de la CLDR par rapport au compte-rendu de la réunion précédente :

1.5 Maison des Arts et de la Musique

- *Un partenariat avec une Académie a-t-il été envisagé ? Cela avait déjà été tenté par le passé.*

Oui cette piste a bien été reprise dans la fiche-projet. Cependant des contacts n'ont pas été pris à ce stade car on n'est pas encore dans la réalisation du projet, l'objectif à ce stade-ci est surtout de lister toutes les pistes à explorer lorsque le projet sera concrètement lancé.

2.1 Production d'une énergie renouvelable locale et collective

- *Ne faut-il pas intégrer dans cette fiche-projet la récupération de chaleur produite par la future entreprise Google qui viendra s'installer sur le territoire ?*

Tout d'abord l'installation de l'entreprise Google sur la commune n'est pas encore certaine. Ensuite, la fiche-projet prévoit de débiter le lancement du projet par la réalisation d'une étude de faisabilité afin de déterminer la source d'énergie la plus adaptée au territoire. Si l'entreprise Google s'installe d'ici là et si il y a des opportunités de récupération de chaleur, alors cela pourra en effet prendre place dans ce projet.

2.2 Rénovation de la Grand-place

- *Je rejoins la remarque faite lors de la réunion précédente par rapport à l'importance du maintien d'un minimum de stationnement sur la grand-place. Il est indiqué dans le compte-rendu « À voir si on sait éventuellement recréer d'autres poches de stationnement à proximité », que ce passe-t-il si on ne sait pas ?*

L'important à ce stade-ci est d'indiquer dans la fiche-projet votre souhait du maintien du stationnement, ce qui a été fait. Des poches de stationnement étaient d'ailleurs

reprises dans le schéma d'intention repris dans la fiche-projet, mais davantage d'emplacements pourraient être aménagés. La superficie dédiée aux espaces de circulation sur la Grand place est très importante actuellement. Rien qu'en réorganisant l'espace de manière plus optimale, un nombre important de places de stationnement pourra être maintenu tout en rendant la place plus conviviale.

2.7 Amélioration des espaces verts publics

- *La remarque faite précédemment à la réunion du 6/11 par rapport à ce projet a-t-elle été bien prise en compte ? Je m'étais étonné de voir dans la fiche-projet qu'« aucun auteur de projet » n'était nécessaire pour la réalisation des aménagements. Combien de temps faudra-t-il aux services communaux pour les réaliser ?*

Cette remarque avait bien été discutée lors de la réunion précédente. C'est justement parce que la fiche-projet vise la réalisation d'interventions « légères » avec des plantations assez « naturelles » qu'il a été proposé que celles-ci soient réalisées directement par les services communaux. La commune dispose de ressources de qualité en interne aussi bien au niveau de l'administration (service environnement, espaces verts) que des services travaux. De plus d'autres projet comme celui de mise à jour du réseau écologique (fiche-projet 2.5) apportent une approche complémentaire qui permettra d'avoir une vision d'ensemble sur les interventions à réaliser.

QUELQUES RAPPELS

Quelques rappels sont faits par le bureau Dr(ea)²m pour préciser l'objectif de la soirée et quelques notions par rapport au rôle des fiches-projets.

Comme lors de la réunion précédente, l'objectif de la réunion du jour est de pouvoir discuter sur le contenu des fiches-projets rédigées par le bureau d'étude DR(EA)²M. La prochaine étape étant la validation du PCDR, il est important que les membres fassent part de leurs questions et remarques.

La présentation des fiches-projets a été divisée en 2 réunions vu le nombre de fiches-projets et pour laisser place à la discussion.

Le rôle d'une fiche-projet est de répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic et de répondre aux objectifs de la stratégie. Chaque projet doit répondre au moins à un objectif et chaque objectif doit au moins correspondre à un projet. Une fiche-projet donne le cadre minimum à respecter lorsque le projet sera mis en œuvre (éléments à prendre en compte, méthode à appliquer, etc.). Le niveau de précision de la fiche dépend de son niveau de priorité de mise en œuvre (lot 1, 2 ou 3). Le contenu d'une fiche-projet pourra encore être adapté au moment de sa mise en œuvre en fonction de l'évolution du contexte existant, des besoins ou d'opportunités.

PRÉSENTATION ET DISCUSSION SUR LES FICHES PROJETS – 2^{ème} PARTIE

Les questions et réactions formulées par les membres de la CLDR lors de la présentation des projets sont reprises ci-dessous.

LOT 1

1.1 Réhabilitation des sentiers

- *Actuellement le réseau de sentiers n'est pas consultable, que ce soit sur papier ou en ligne. Ce serait une réelle plus-value pour ce projet de pouvoir diffuser cette information.*

La fiche-projet prévoit en effet de collaborer avec la province du Hainaut qui propose ses services aux communes afin d'inventorier les sentiers et de leur état d'une part, et de le mettre à disposition de la commune et des citoyens via un outil cartographique.

- *Qui va se charger de la réhabilitation et de l'entretien de ces sentiers ?*

La commune se charge déjà de l'entretien des sentiers existants et pourra se charger de réhabiliter et d'entretenir de nouveaux sentiers, en fonction de ses moyens. Il faut aussi parfois accepter qu'un sentier soit recouvert de feuilles à l'automne. La commune a récemment acheté un souffleur qui s'installe à l'arrière d'un petit tracteur et qui permet aussi d'être très efficace.

- *Ne faut-il pas prévoir un budget l'achat de matériel pour la commune dans la fiche pour qu'elle puisse réhabiliter et entretenir les sentiers ? Par exemple une désoucheuse ?*

En effet la commune ne dispose pas d'une désoucheuse, ce qui ne lui permet pas de réaliser ces travaux actuellement.

➔ *Pourquoi ne pas faire appel aux entreprises locales de parcs et jardins qui dispose de ce matériel ? Autant utiliser les ressources disponibles.*

- *Il existe aussi des alternatives pour l'entretien des sentiers pour ne pas que la commune soit en charge de tout et ne suive plus. Par exemple le sponsoring de sentiers, le sponsor donne son nom au sentier et permet l'entretien de celui-ci grâce au montant du sponsor.*

➔ En effet il y a d'autres possibilités. Le concept « adopte un coin vert » - qui est déjà en place dans la commune pour permettre aux citoyens d'occuper un espace communal (pied d'arbre, jardinière...) afin d'effectuer des plantations – pourrait être transposé pour des sentiers. Un peu à l'image de ce qui est fait avec les Ambassadeurs de la propreté BeWapp.

- *Pour « valoriser le patrimoine naturel et culturel », plutôt qu'« installer des éléments décoratifs (lanternes, nichoirs, panneaux didactiques...) » comme repris dans le powerpoint, ce serait plus intéressant de réellement valoriser l'existant (entretien, mise en valeur, etc.).*

- *De nombreux sentiers ont disparus car ils ont été progressivement mangés par l'activité agricole. Il faudrait qu'une personne soit chargée des tractations avec les agriculteurs pour récupérer ces sentiers.*

- *L'Atlas des Sentiers vicinaux est en train d'être mis à jour, cela pourra être utile pour ce projet.*

1.3 Aménagement d'une zone de baignade à la carrière du Levant (Scoufflény)

- *Pourquoi vouloir autoriser l'accès à la baignade dans un second temps dans le projet ? Cela va créer une frustration auprès des jeunes (et moins jeunes) lors des périodes de fortes chaleurs.*

L'objectif de la commune est avant tout de permettre aux Ecaussinnois de pouvoir profiter de ce patrimoine naturel. Pouvoir s'y balader de manière autorisée et sécurisée sera déjà une belle réalisation. N'oublions pas que le propriétaire accepte de mettre cette partie du site à disposition des citoyens, c'est déjà une belle avancée par rapport à avant. L'objectif final reste bien-sûr de pouvoir permettre la baignade. Cela demande des interventions plus lourdes que l'aménagement des sentiers et de mettre en place un système de surveillance de la baignade.

- *Ne serait-il pas intéressant de prévoir l'accès au site par le nord (rue de Payelle) ? Ce projet risque d'attirer beaucoup de monde en période estivale et avec la venue d'un nouveau lotissement rue de l'Avedelle, cela va faire beaucoup de nuisances pour les riverains.*

L'accès dans la fiche a été proposé par la rue de l'Avedelle car c'est l'accès le plus aisé et le plus emprunté actuellement mais l'alternative d'accéder au site par le nord pourrait aussi être analysée. Il faudra voir comment le stationnement peut s'organiser. Cette proposition sera intégrer dans la fiche-projet.

- *N'y a-t-il pas un risque de dégradation du site avec les déchets générés par ce genre d'activité touristique ?*

Comme vous le voyez sur les photos, le site est déjà dégradé actuellement avec de nombreux dépôts sauvages laissés par les intrus sur le site. Un des objectifs de ce projet est justement d'avoir un meilleur contrôle sur cela en encadrant les visites. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle le propriétaire des lieux est prêt à autoriser l'accès au site. Un entretien régulier du site et le contrôle social généré par l'activité devrait permettre de limiter les dégradations.

1.4 Rénovation de la place Cousin

Remarques des participants :

- *Le terrain de balle pelote doit être maintenu pour plusieurs membres de la CLDR. Durant l'été il y a encore un match par semaine : « C'est un sport de tradition à conserver ». D'autres membres évoquent la possibilité de déplacer les matchs de balle pelote ailleurs, sur le terrain de Marche par exemple.*
- *Des festivités sont organisées occasionnellement, notamment « Place Cousin en fête ». Un chapiteau doit pouvoir être monté sur la place.*
- *Le marché doit encore pouvoir être organisé, avec du stationnement encore disponible une fois les stands installés.*

→ Cela a été prévu dans la fiche.

- *Le stationnement doit pouvoir accueillir la clientèle du Cinéma « Le Royal » qui va rouvrir sur la place, en plus de celle du restaurant associé et du Sacré-Cœur qui va*

devenir l'espace culturel principal de la commune. Le restaurant du théâtre devrait aussi pouvoir installer une terrasse sur la place.

- *Le parking de la gare pourrait être davantage utilisé en soirée, il n'est pas situé très loin de la place Cousin.*

Suivant ces différentes remarques, les membres de la CLDR optent davantage pour la conservation du terrain de balle pelote avec l'intégration quelques arbres supplémentaires. Les deux esquisses seront tout de même conservées afin de laisser le débat ouvert jusqu'à la mise en œuvre du projet. Dans les deux cas, ils approuvent le principe d'espace partagé qu'ils souhaitent maintenir.

LOT 2

2.4 Aménagement d'une zone découverte nature près de la RND de Restaumont

- *Ce serait intéressant de connecter la ruelle en cul-de-sac donnant sur la rue Anselme-Mary au site de manière à créer un maillage entre le sentier et le quartier.*
En effet, cet accès n'avait pas été intégré dans la fiche-projet car il semblait peu accessible mais il sera ajouté au projet.
- *Ne serait-il pas intéressant de réinvestir également le bâtiment en pierre qui se situe au niveau de l'entrée du site côté rue Formahon ? Il tombe en ruine et fait partie de l'histoire des lieux.*
Cela pourrait être un beau projet mais il s'agit d'un bâtiment privé et on est sur un tout autre projet que celui discuté.

2.5 Développement du maillage écologique

- *Pourquoi ne pas mettre l'accent sur les actions plutôt que les études ? On sait où il manque d'espaces verts.*
C'est important pour la commune comme pour les citoyens, pour mener des actions, d'avoir une idée précise de l'état actuel du maillage écologique existant sur la commune. La dernière étude avait été réalisée pour le lancement du PCDN et date de 2012. C'est d'ailleurs une demande du Groupe Ecaussinnes Cité Nature de l'actualiser. Avoir une étude réalisée par des experts en environnement permet d'avoir un document de travail de qualité pour déterminer et prioriser les interventions à réaliser.
- *Il est important de lier cette fiche à celle des espaces verts et celle des sentiers.*
Cela sera indiqué dans la fiche projet.

2.6 Préservation de la faune nocturne

La commune mène déjà plusieurs actions actuellement dans le cadre de son « Plan éclairage » :

- Extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h (sauf les we, veilles de jours fériés et lors de festivités).
- Remplacement progressif de l'éclairage actuel par du led.

- *Un éclairage ponctuel est-il moins perturbant pour la faune nocturne qu'un éclairage permanent ?*
Ce sera à vérifier pour la faune nocturne mais en tout cas cela diminue au moins le danger pour les insectes.
- *C'est important de préserver l'éclairage à certains endroits, là où c'est utile d'un point de vue sécuritaire.*

2.10 Réalisation d'actions et d'infrastructures pour faciliter la multimodalité

- *Importance de redévelopper un service équivalent au taxi social d'un point de vue social ! Une réelle nécessité pour beaucoup de gens !*
- *Ne pourrait-on pas utiliser le parking de la gare pour y faire un parking de covoiturage ?*
→ Dans les communes voisines, Infrabel a rendu le stationnement payant lorsque ceux-ci ont été mis à disposition du grand public donc il vaut mieux envisager d'autres pistes à ce stade.

LOT 3

3.1 Equipement d'une salle pour les événements festifs et associatifs

- *C'est un peu tôt pour se focaliser sur l'Avedelle comme choix de salle pour ce projet. Ce projet pourrait également permettre d'équiper le Sacré-Cœur. Il est décidé de laisser encore la porte ouverte à ce stade vu que c'est une fiche-projet de lot 3.*

3.2 Optimisation de l'équipement mis à disposition des associations

Pas de remarque

3.4 Regroupement de professionnels de la santé

- *Plutôt orienter le projet vers le soutien pour l'installation de nouveaux médecins généralistes ou autres professionnels de la santé qu'une extension de la maison médicale existante qui fonctionne bien par elle-même.*

3.5 Mise en place d'une infrastructure pour le commerce de produits alimentaires locaux

- *Pourquoi ne pas prévoir d'office que ce projet prenne place dans le bâtiment du Sacré-Cœur ? Il a notamment été conçu pour ça...*
En effet l'aménagement des lieux permet d'organiser un marché de producteurs mais si une initiative de ce genre voit le jour et prend de l'ampleur, elle ne pourra pas prendre place de manière permanente dans le Sacré-Cœur, qui a avant tout une vocation culturelle et doit rester un espace polyvalent.

3.7 Construction d'une infrastructure sportive ouverte à tous

Pas de remarque

3.11 Développement de l'offre en locaux pour le commerce écaussinnois

Pas de remarque

3.14 Facilitation du commerce de produits locaux et de l'économie circulaire

Pas de remarque

SUITES

La prochaine réunion aura lieu le **mercredi 24 janvier**. Cette réunion aura pour objectif de valider les fiches-projets - retravaillées suite à vos remarques - ainsi que l'ensemble du PCDR. Le document sera envoyé quelques semaines à l'avance à la CLDR pour que les membres puissent en prendre connaissance. Cette réunion sera aussi l'occasion de choisir le projet qui fera l'objet de la 1^{ère} demande de convention (subsidés).

Une fois le PCDR approuvé par la CLDR, les étapes ultérieures seront la validation du PCDR par le Collège communal, le Conseil communal et enfin le Gouvernement wallon. Les dates de ces différentes étapes sont encore à préciser.

Questions :

- *Comment va se dérouler le choix du projet qui fera l'objet de la 1^{ère} demande de convention ? Pourra-t-on participer à ce choix si on n'est pas présent ?*
 - ➔ Habituellement l'ordre du vote réalisé pour la priorisation des projets est respecté. Mais dans la mesure où le 1^{er} projet concerne la réhabilitation de sentiers et qu'il pourrait être réalisé par la commune sans subsides extérieurs, ce sera l'occasion de se poser la question s'il est préférable de choisir un autre projet.

- *Ne serait-il pas intéressant de communiquer vers la population sur le PCDR maintenant que celui-ci va être validé ?*

En effet, c'était d'ailleurs un constat fait lors du bilan de la 1^{ère} Opération de Développement Rural : la communication vers les habitants avait été insuffisante. C'est une très bonne proposition, cela fera l'objet d'un point de l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.

Pour le secrétariat,
Le bureau DR(EA)²M.